Séance du Conseil de Ville
du 26 novembre 2018, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2018

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 09 du 29 octobre 2018
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal
6. Budget communal 2019
7. Modification des statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED)
8. Crédit supplémentaire de Fr. 510'000.- pour les travaux d'assainissement du Gros-Seuc
9. Crédit d'études de Fr. 200'000.- pour lancer un concours de projets en vue de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, intégré dans un concept global de quartier, sur le site des Arquebusiers
10. Développement de la motion interne 5.09/18 - "Modification de l'article 36 du règlement du Conseil de Ville relatif aux questions orales", au nom du Bureau du Conseil de Ville, M. Rémy Meury
11. Réponse au postulat 4.05/18 - "Prix à l'innovation de la Ville de Delémont", PLR, M. Michel Friche
12. Réponse à la motion 5.04/18 - "Des places de stationnement à supprimer, par mesure de sécurité", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
13. Réponse à la motion 5.05/18 - "Delémont : mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale", PS, M. Marc Ribeaud
14. Réponse à la motion 5.06/18 - "Ne nous passons pas de l'avis des jeunes !", PLR, M. Pierre Chételat
15. Réponse à la question écrite 2.12/18 - "Le FRED contribue(ra)-t-il au réchauffement climatique ?", PS, M. Jude Schindelholz
16. Réponse à la question écrite 2.13/18 - "Sécurité des ponts et passerelles à Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Olivier Montavon, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Au nom du Conseil de Ville et du Conseil communal, il adresse ses remerciements à la direction de l'entreprise Lemo (5) SA, qui a accueilli une délégation de la Ville le 26 novembre 2018. M. Montavon informe des démissions de Mmes Régine Bonvallat, PS, et Karen Chevrolet, PDC-JDC, remplacées respectivement par Mme Annie Schneider et M. Gaëtan Farron. MM. Thierry Kamber et Claude Noirjean deviennent suppléants.

2. APPEL

40 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Olivier **Montavon**, président, M. Christophe **Günter**, 1er vice-président, M. Rémy **Meury**, 2e vice-président, Mme Kathleen **Gigon**, Mme Florine **Jardin**, scrutatrices.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Jeanne **Beuret**, Camille **Borruat**, Pierre **Brulhart**, Théo **Burri**, Patrick **Chapuis**, Pierre **Chételat**, Laurent **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Gaëlle **Frossard**, Alexandre **Kaiser**, Khelaf **Kerkour**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Thierry **Raval**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Laurence **Studer**.
Sont excusés et remplacés

Mme Régine Bonvallat est remplacée par Mme Annie **Schneider**
M. André Burri est remplacé par M. Gaëtan **Farron**
Mme Karen Chevrolet est remplacée par M. Patrick **Claude**
M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Tania **Schindelholz**
M. Pascal Domont est remplacé par M. Olivier **Etique**
M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Pierrette **Nusbaumer**
M. Renaud Ludwig est remplacé par Mme Sophie **Chevrey-Schaller**
M. Camille Rebetez est remplacé par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**

Est excusé
M. Pierre-Alain Fleury.

Conseil communal
- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale
M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 09 DU 29 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal no 09 du 29 octobre 2018 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Florine Jardin, PCSI, demande au Conseil communal s'il accepte, par le biais d'une information dans les écoles et dans la presse, de rappeler les règles de sécurité et de prudence aux jeunes cyclistes et trottinettistes qui, de nuit, circulent souvent sans feux.

M. Damien Chappuis, maire, informe que la Ville pourra faire un rappel en ce sens dans le *Delémont.ch*, par un communiqué dans les écoles ou par une publication sur le site www.delemont.ch.

Mme Florine Jardin est satisfaite.

M. Pierre Chételat, PLR, souhaite savoir comment a été financé le voyage du Conseil communal à Prague, à fin novembre, et à combien s'élèvent les coûts y relatifs.

M. Damien Chappuis, maire, relève que la Municipalité n'assume aucuns frais liés à cette excursion, les membres de l'Exécutif l'ayant eux-mêmes financée, tout en indiquant que le ou la vice-maire organise désormais chaque année un tel événement.

M. Pierre Chételat est satisfait.

Mme Kathleen Gigon, PS, indique que les citoyens, du vendredi soir 16 au lundi 19 novembre, n'ont pas pu déposer leur enveloppe de vote dans la boîte aux lettres de la Police locale en raison de travaux. Durant cette période, le vote par correspondance était possible uniquement durant les heures d'ouverture des bureaux, ce qui était problématique pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant pas accéder à l'Hôtel de Ville ou pour les personnes travaillant à ces mêmes périodes. De l'avis de Mme Gigon, une solution plus efficiente aurait pu être prévue. Aussi, elle demande au Conseil communal s'il a connaissance de ce désagrément et ce qu'il compte entreprendre pour éviter une telle situation à l'avenir.

M. Damien Chappuis, maire, regrette cet état de fait, dû à une situation particulière en raison du réaménagement des locaux de police. Le Conseil communal a effectivement eu connaissance de ce problème et admet les lacunes organisationnelles ayant engendré des désagréments pour la population, à laquelle il présente ses excuses.

Mme Kathleen Gigon est satisfaite.

Mme Agnès Maeder, PS, souligne que le ramassage des déchets verts ne s'effectue dès novembre que deux fois par mois, ce qui provoque une surcharge des bennes, vu les travaux de jardinage ayant lieu à cette période. En adressant ses remerciements au personnel pour son engagement, Mme Maeder

suggère, dès 2019, de prolonger le ramassage hebdomadaire des déchets compostables jusqu'au début du mois de décembre.

M. Ernest Borruat indique que le Conseil communal a pris la décision de prévoir un ramassage toutes les deux semaines en novembre, vu que l'automne débutait plus tôt. Toutefois, il prend note de cette proposition. Ainsi, le Service UETP déterminera le prix des ramassages tels qu'ils sont prévus au mois de novembre et le Conseil communal décidera si, dès 2019, les tournées hebdomadaires seront réintroduites pour ce mois en particulier.

Mme Agnès Maeder est satisfaite.

Mme Gaëlle Frossard, PS, met en exergue la démocratie, à laquelle son groupe accorde une importance primordiale. Aussi, elle demande au Conseil communal si, lors des prochaines élections communales, par peur de manquer d'objectivité, de transparence et de proportionnalité, il évitera de défendre sa position, il renoncera à corriger les arguments clairement erronés de ceux qui ne partagent pas son avis et s'il s'abstiendra de publier ses positions dans le *Delémont.ch*. De même, la Ville exigera-t-elle la carte d'identité pour le vote à l'urne, sa copie dans l'enveloppe de vote, ou partira-t-elle du principe que les citoyens sont aptes à se faire leur propre opinion ?

M. Damien Chappuis, maire, regrette les conditions dans lesquelles de récentes élections communales ont eu lieu et confirme que la Ville respecte l'ensemble des règles de la démocratie. En l'occurrence, la présentation d'une pièce d'identité n'est pas requise dans de tels cas, étant donné que les ayants-droit disposent d'une carte de légitimation. De plus, l'Exécutif entend faire part de ses volontés politiques ou de ses recommandations par différents médias, comme le *Delémont.ch* ou le site internet. M. Chappuis souligne que chaque citoyen est libre de ses choix de vote, quels que soient les objets soumis.

Mme Gaëlle Frossard est satisfaite.

5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter cette requête, qui répond aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 1 personne.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. BUDGET COMMUNAL 2019

M. Damien Chappuis, maire, souligne la satisfaction du Conseil communal de présenter un budget réaliste, avec un léger produit de Fr. 6'600.-, bénéficiaire pour la 5e année consécutive. Avec environ 114 millions de francs de charges et de revenus, les dépenses sont maîtrisées. Ces prochaines années une attention toute particulière sera vouée à la maîtrise du budget, mais également des comptes, et le maintien de la quotité d'impôts à 1,9 est une volonté claire du Conseil communal. Delémont restera ainsi attractive et cela permettra d'attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. En 2019, 33 millions de francs sont prévus au niveau des investissements, dans les domaines culturels, sportifs, sociaux, scolaires, touristiques et économiques. La planification financière ainsi que, pour la première fois, le programme de législature, permettent d'avoir une idée claire du développement de la ville, notamment concernant les routes, les places de jeux, les terrains synthétiques ou les écoles, sans parler de ce qui touche directement au projet d'agglomération. M. Chappuis cite encore l'écoquartier, le Théâtre du Jura, qui arrive à bout touchant, Delémont marée basse, de nouvelles centrales photovoltaïques, la mise en place du PAL, le développement du secteur Gare Sud, le projet Poste Immobilier, l'EMS de la Sorne et la politique énergétique. Il précise que le taux de vacances des logements est de 1.9 %, bien plus bas qu'il y a cinq ans. Afin d'accueillir de nouveaux habitants, la vision ne s'arrête pas à 2019, ni même à la fin de la législature, mais va au-delà, à l'horizon 2030, conformément au PAL. Il est important de pouvoir informer les investisseurs dans quel laps de temps ils peuvent réaliser de nouveaux logements, les 2.5 et 3.5 pièces étant actuellement privilégiés. L'efficacité de l'administration communale, renforcée grâce à la création de postes acceptée par le Conseil de Ville, intégrée au budget 2019, permet une vision à moyen-long terme et la garantie de l'ensemble des prestations actuellement offertes à la population. M. Chappuis précise que la création de postes de travail, qui représente une augmentation de rubrique d'environ un million de francs, pour une durée de 7 à 8 mois en 2019, augmentera par la suite. Quant au poste de délégué à la promotion

de la Ville, il coûtera Fr. 140'000.-. Au niveau de la culture, Fr. 50'000.- seront dévolus à la mise sur pied d'une exposition sur Ferdinand Hodler et Jean-François Comment. Des charges encore sont à prévoir pour la surveillance par des agents privés à la piscine et en vieille ville. M. Chappuis pense, à ce propos, qu'il est essentiel d'avoir une réflexion sur la répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes, de même que sur le rôle de commune-centre de Delémont, dont les dépenses pourraient être partagées avec d'autres villages, au vu des prestations fournies par la Ville. L'action sociale est en hausse de 2.5 %, les dépenses de l'enseignement augmentent de Fr. 400'000.- en raison, essentiellement, de la recapitalisation de la caisse de pension de la RCJU, et les charges de la péréquation financière sont très importantes cette année. Concernant les revenus, le gel de la baisse linéaire de la quotité d'impôts, décidée par le Parlement jurassien, a une incidence bénéfique sur le budget, de même que la bonne conjoncture économique actuelle, avec une augmentation au niveau des personnes morales projetée à 15 %. M. Chappuis souligne la volonté du Conseil communal de poursuivre les investissements, conformément au programme de législature, pour plus de 33 millions de francs, tout en rappelant que le Conseil de Ville sera appelé à se prononcer sur chaque crédit. Il conclut en remerciant l'ensemble de l'administration communale pour l'établissement de ce budget, plus particulièrement M. Jean Froidevaux, chef du Service financier, et M. Olivier Jost, responsable finances et gestion aux SID.

M. Gaëtan Farron, PDC-JDC, constate que malgré l'accroissement du personnel le budget 2019 est équilibré, mais il se pose la question des années suivantes. Il précise que si le PDC ne s'est pas opposé systématiquement à toutes les augmentations de personnel, c'est par souci de préserver, notamment, la politique énergétique et le développement de la Ville. Pour le PDC, il est impossible de valider un budget 2019 sans anticiper l'évolution des charges et produits des années futures, notamment une charge de salaire supplémentaire de Fr. 400'000.-, puisque due sur une année complète, une baisse d'un million de francs provoquée par la réduction linéaire de 1 % voulue par le Canton, les charges relatives au fonctionnement du CREA et le passage au MCH2, qui provoquera une mise à jour du bilan, en particulier des actifs, imputant le compte de fonctionnement rien que pour les amortissements nécessaires. Ainsi, la promesse de ne pas augmenter le taux d'impôts ne pourra être tenue qu'au prix de comptes fortement déficitaires ces prochaines années. Aussi, M. Farron indique que le PDC refuse l'entrée en matière et demande au Conseil communal de limiter au maximum les engagements de personnel, voire d'en reporter certains d'une ou plusieurs années. Si le budget devait être accepté, le PDC lancera un référendum.

M. Patrick Chapuis, PCSI, relevant avec satisfaction que le budget dégage un léger bénéfice, souligne toutefois un accroissement important des charges de 4 %. Aussi, la croissance démographique delémontaine devra être marquée, grâce au PAL notamment, afin de faire face à cette augmentation et éviter une hausse de la quotité. La vision de l'Exécutif delémontain va jusqu'en 2022, voire en 2030, il est donc indispensable d'avoir un regard responsable quant à la politique financière de Delémont. 77 millions de francs seront investis d'ici 2022. Tous les crédits ne seront peut-être pas acceptés par le Conseil de Ville, mais M. Chapuis souligne l'importance d'une gestion saine, qui n'est pas mise en doute et donne toute satisfaction. La création de postes de travail va augmenter les coûts de fonctionnement de la Commune et il se demande si l'aménagement physique des lieux a été pris en compte dans le budget. Quant aux charges liées, en constante augmentation, à son avis leur répartition pourrait être revue. En conclusion, il indique que le PCSI acceptera le budget 2019.

M. Marc Ribeaud, PS, constate que les comptes de fonctionnement sont équilibrés mais que le degré d'autofinancement recule à 23.5 %, contre 161 % en 2017. Les charges de personnel passent à 25.6 millions de francs, à cause de l'augmentation du personnel, mais aussi des charges supplémentaires du FRED. M. Ribeaud souligne que le calcul du degré d'autofinancement dans les comptes diffère de celui utilisé pour établir le budget. Dans les comptes la capacité de financement des SID est incluse alors qu'elle est exclue dans le budget. Par exemple, pour 2017, les prévisions étaient de 47.89 % alors que le résultat atteignait 161 %. Il indique qu'une séance commune de la Commission des finances, responsable du budget, et de la CGVC, responsable des comptes, sera demandée afin de mettre de la cohérence dans ces chiffres. Cependant, il y a une érosion de la capacité d'investissement. Les grands travaux réalisés ces dix dernières années ont été pour une bonne part financés par d'autres propriétaires que la Commune, par exemple Strate-J, Cinemont ou la Maison de l'Enfance. Mais les projets à venir, l'assainissement du Gros-Seuc, l'école des Arquebusiers, entre autres, seront à la charge de la Municipalité. Toutefois, une augmentation raisonnable de la dette pour construire des infrastructures utiles est tout à fait acceptable. De l'avis du PS, tous les projets ne seront pas réalisés au rythme prévu, la Commune n'investira pas plus de 10 millions de francs annuellement, peut-être 15 millions avec les services autofinancés, et le degré d'autofinancement atteindra ainsi 60 à 70 %. Rappelant qu'il appartiendra au Conseil de Ville et au peuple de dicter leurs choix et de veiller à un sain équilibre entre besoins et moyens, M. Ribeaud conclut en informant que le PS acceptera le budget.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, souligne que les finances communales se portent bien, permettent le développement de la ville et offrent des prestations de qualité à la population. Son parti approuvera donc le budget. Mais il regrette que pour Fr. 500'000.- sur 115 millions, soit six postes de travail qui ont été combattus lors de la précédente séance du Conseil de Ville, un référendum soit lancé

contre le budget. M. Fedele estime qu'il aurait été plus simple de lancer 6 référendums contre les six postes contestés, alors que la planification d'une année tout entière dépend de l'acceptation du budget.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que, selon ses calculs, l'augmentation du personnel représentera 31 EPT en 2019. Il concède que le refus du budget va probablement mettre la Commune dans une situation délicate, mais c'est la conséquence de l'acceptation de tous les postes de travail lors de la séance du mois d'octobre. Il trouve le budget irresponsable, bénéficiaire de Fr. 6'000.-, mais avec un degré d'autofinancement beaucoup trop bas, de 23.5 %. Les rentrées ont été projetées à la hausse par rapport à la première lecture du budget, qui était déficitaire de plusieurs centaines de milliers de francs. Qu'adviendra-t-il dans le futur lorsqu'il s'agira de considérer les coûts globaux annuels de l'ensemble des nouveaux postes et d'absorber les conséquences de la prochaine réforme fiscale des entreprises ? Contrairement à ce qui a été annoncé, les charges de l'augmentation du personnel de la crèche grèveront les comptes de la Ville puisque le montant de déficit maximum admis par le Canton est déjà largement dépassé. En conclusion, M. Chételat confirme que le PLR refuse l'entrée en matière.

M. Michel Friche, PLR, indique que la création de près de 20 nouveaux postes dans l'administration communale, et les incidences de cette charge financière sur le budget 2019, ont été mal acceptées par une grande partie des citoyens delémontains, en particulier par des commerçants, artisans, chefs de PME et indépendants. C'est au nom de cette tranche de la population qu'il refusera le budget 2019, qui affiche un bénéfice prévisionnel de Fr. 6'600.- traduisant un équilibre fragile entre les charges et les dépenses, et dont les recettes fiscales ont été très largement estimées, avec une augmentation de près de 2 millions de francs. A son avis, il suffirait de quelques paramètres financiers se détériorant pour déséquilibrer l'édifice budgétaire, par exemple la réforme fiscale des entreprises PF17 ou la péréquation financière fédérale qui pourrait être moins favorable. M. Friche met enfin en exergue le degré d'autofinancement de la Commune, dont le taux de 23,55 % en 2019 est considéré comme insuffisant par la Conférence suisse des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

M. Pierre Brulhart, PS, regrette que le PDC et le PLR refusent le budget, sans amener de propositions, ce qui bloquera le fonctionnement de la Ville. A son avis, refuser le budget, le soumettre au référendum, c'est empêcher la Ville d'être ambitieuse et ce n'est pas une conduite responsable.

M. Pierre Chételat, PLR, affirme qu'il y a eu des propositions lors des séances des commissions relatives aux créations de postes, qui ont été balayées. Faire voter la population sur environ 12 arrêtés concernant 12 postes de travail étant trop compliqué, il a été décidé de s'attaquer au budget afin de le rendre plus réaliste.

M. Damien Chappuis, maire, souligne que le débat sur la création des postes a eu lieu le 29 octobre dernier et que le Conseil de Ville s'est prononcé en sa faveur. Trois séances réunissant différentes commissions ont été tenues, le Conseil communal in corpore y a participé, et toutes les informations nécessaires ont été données. Il était alors temps de ne demander qu'un seul arrêté pour tous les postes concernés, mais il n'en a rien été. M. Chappuis admet le droit de lancer un référendum, mais rappelle que le budget présente un léger bénéfice, une situation qui sera délicate à expliquer au corps électoral. De plus, c'est la création des postes qui est visée par le référendum, pas le budget en soi, et M. Chappuis regrette cette façon de procéder qui va empêcher le bon fonctionnement de l'administration communale pendant plusieurs mois. En effet, dès ce soir, la question se posera concernant les crédits d'investissements qui seront approuvés, parce qu'ils ne représentent pas une charge directe, par exemple le projet des Arquebusiers. Tant que la votation n'aura pas eu lieu, les dossiers seront gelés. Il rappelle que le délai de référendum contre la création des postes court jusqu'au 10 décembre et que, finalement, seuls 4 ou 5 postes étaient contestés, ce qui représente environ Fr. 500'000.- sur les 115 millions du budget. M. Chappuis déplore que l'on remette en question le développement de la Ville par rapport à des décisions qui ont été prises en toute démocratie et il s'étonne encore que lors de la séance la Commission des finances consacrée au budget, préavisé favorablement, aucune proposition ou remarque n'ait été faite. C'est à ce moment-là qu'il aurait fallu faire part de sa désapprobation et demander de revoir le budget. M. Chappuis a été surpris d'avoir lu un communiqué dans la presse indiquant qu'il y aurait un référendum sur le budget, avant même les débats. Répondant à M. Farron, qui s'inquiète d'une hausse future de la quotité, M. Chappuis admet que la réduction linéaire cantonale aura des conséquences, mais qu'elles ont été prises en considération. Quant aux incidences du MCH2, elles sont pour l'instant imprévisibles, mais il refuse que l'on parle d'enfer fiscal, Delémont étant la 6e commune jurassienne la plus basse au niveau de l'imposition. Le projet fiscal PF17 RFFA, actuellement en cours de consultation et prenant en considération le taux de 1.9 de Delémont, capitale jurassienne, démarrera à 17 % pour arriver à 15 % en 2021. Le Conseil communal souhaite ne pas augmenter la quotité mais, si tel devait être le cas, ce serait dû à des événements extérieurs, à des stratégies politiques venant de la Confédération ou des cantons, par exemple. Répondant à M. Chapuis, il souligne que si l'on tire un parallèle entre le budget et les comptes 2017, 2019, malgré l'augmentation des charges, devrait bien se passer. Quant à l'aménagement des postes de travail pour les nouveaux fonctionnaires, il a bien été pris en compte dans le budget. Concernant le faible degré d'autofinancement relevé par M. Ribeaud, M. Chappuis en convient. Cependant, il admet

que l'ensemble des projets ne se réalisera pas et relève qu'en 2013 il n'était que de 23.5 %. Il rappelle également que l'on parle du budget et non des comptes et que, ces dernières années, les résultats ont été bien meilleurs que prévus. Le MCH2 devrait remédier à cette distorsion. Il est temps d'investir dans le domaine public, les écoles notamment, ce qui va creuser la dette mais garantira une bonne qualité de vie. Remerciant M. Fedele pour ses propos, M. Chappuis indique qu'il est effectivement essentiel d'offrir des prestations de qualité à la population. Revenant aux propos de M. Chételat, M. Chappuis insiste sur le fait que c'est bien 18.8 EPT qui ont été créés, pas plus. Quant aux projections qui ont été revues à la hausse, cela est dû au fait que des informations importantes ont été transmises par le Canton entre la 1ère et la 2e lecture du budget, et que des arbitrages ont également été faits. Il faut investir pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. A ce propos il informe qu'une entreprise basée à Berlin a choisi Delémont pour s'y implanter, grâce à la proximité de l'aéroport et aux bons moyens de transport. Concernant l'intervention de M. Friche, M. Chappuis insiste sur le fait que la population doit se prononcer sur le bon sujet, c'est-à-dire l'augmentation de l'effectif communal, et non sur le budget. Il convient que le bénéfice est faible mais il est réaliste, et il souligne que la population delémontaine continue d'augmenter. Effectivement les incidences du PF17, la péréquation financière, la répartition des tâches et des charges entre Canton et communes sont des inconnues mais elles n'influenceront pas l'année 2019. Finalement, M. Chappuis souhaite que le budget soit accepté afin de poursuivre le développement de la Ville, pour le bien de tous.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 12.

Autorités, administration générale

M. Pierre Brulhart, PS, relève, concernant la rubrique 0111.365.02 Cotisations aux associations villes, qu'il est pris en compte Fr. 2.- par habitant pour l'AJC. Cependant, il a été décidé de maintenir la cotisation à Fr. 1.- et le PS propose de retrancher Fr. 12'600.- à la rubrique qui passera ainsi à Fr. 33'200.-. Pour la rubrique 0115.318.02 Mandats promotion & communication, le poste de délégué à la promotion ayant été transformé en mandat, il convient de la réduire à Fr. 132'000.-. S'agissant de la volonté du PDC d'aller en référendum, M. Brulhart propose d'augmenter la rubrique 0100.310.01 Matériel de bureau et imprimés de Fr. 8'000.- et la rubrique 0100.318.01 Ports de Fr. 7'000.-, en vue d'une votation supplémentaire.

M. Damien Chappuis, maire, reconnaît que, la cotisation en faveur de l'AJC restant inchangée, on peut retrancher de la rubrique ad hoc Fr. 12'600.-. Pour être conforme avec les décisions prises le 29 octobre, c'est bien un montant de Fr. 132'000.- qui doit être pris en considération pour le poste de délégué à la promotion de la ville. Concernant une votation supplémentaire, puisqu'il semble bien qu'un référendum sera lancé, M. Chappuis confirme qu'il en coûtera Fr. 15'000.-, à répartir entre les deux rubriques concernées.

Action sociale ; Maison de l'Enfance ; Espace-Jeunes

M. Paul Fasel, PCSI, concernant la rubrique 0626.434.00 Pension journalière, constate que la situation a évolué depuis l'ouverture de la nouvelle structure de la Maison de l'Enfance, le taux d'occupation ayant augmenté. Il lui semble dès lors légitime de voir figurer une augmentation des rentrées. De plus, il pose la question des économies d'échelle, la Maison de l'Enfance étant désormais répartie sur 3 sites au lieu de 10, aucune réduction n'ayant été constatée.

M. Jude Schindelholz, PS, à propos de la rubrique 18 0625.365.07 LARC Caritas, souhaite la porter à Fr. 20'000.-, soit une augmentation de Fr. 8'000.-. Faisant un rapide descriptif de LARC, qui accueille entre 40 à 60 personnes par jour, il informe qu'il manque à l'institution Fr. 100'000.- pour boucler son budget. L'Exécutif a accepté d'augmenter la subvention à Fr. 12'000.- mais ce geste reste insuffisant pour le bon fonctionnement et la pérennité de l'institution, raison pour laquelle il propose un montant de Fr. 20'000.-.

Mme Esther Gelso accepte d'augmenter la rubrique concernant Caritas et, s'agissant du poste Pension journalière de la Maison de l'Enfance, vu le taux de remplissage actuel de 95 %, elle attend une proposition de la part du PCSI, admettant que la prévision a peut-être été excessivement prudente.

M. Paul Fasel, PCSI, propose d'augmenter cette rubrique de Fr. 100'000.-, qui passerait à Fr. 1'200'000.-.

Mme Laurence Studer, UDC, craint qu'après 2019 la Ville ne soit en déficit, vu le faible excédent de revenus prévu pour l'année prochaine. Revenant à la création des postes de travail, elle maintient que des propositions ont été faites, qui ont été balayées.

M. Pierre Brulhart, PS, confirme que le PLR et l'UDC ont fait des propositions, qui ont été refusées. Mais il regrette que le PDC n'en ait fait aucune.

M. Damien Chappuis, maire, souligne qu'il faut attendre la fin des débats sur le budget pour pouvoir en connaître le résultat définitif et reconnaît que des propositions ont été faites par Mme Studer lors des séances d'information s'agissant de la création de postes de travail.

Services industriels

M. Grégoire Monin, PS, intervient sur la rubrique 0875.434.10 Service du gaz remboursement déficit antérieur, qui mentionne des revenus à hauteur de Fr. 400'000.- versés de la rubrique 1792 Régiogaz SA en remboursement de sa dette envers la Municipalité. La rubrique 1792 a été augmentée de Fr. 150'000.-, notamment pour mettre en place un programme de subventions lié à la densification du réseau du gaz. Cependant, le PS estime qu'un tel programme n'est pas souhaitable au vu des politiques actuelles qui visent à sortir des énergies carbonées. En conséquence le groupe socialiste propose d'attribuer le montant de Fr. 120'000.- prévu pour le programme de subvention de la rubrique 1792 au remboursement de la dette, et d'augmenter la rubrique 0875.434.10, qui passerait à Fr. 560'000.-.

M. Marc Ribeaud, PS, concernant la rubrique 0875.434.02 Intérêts capital réseau électrique, souhaite connaitre la valeur du capital et le taux d'intérêt pratiqué.

Mme Muriel Macchi-Berdat, à propos du référendum annoncé par le PDC, avertit que les conséquences pour les SID seront énormes. En effet, pendant plusieurs mois, les activités seront paralysées, seules les dépenses liées et indispensables à l'activité des SID seront engagées. Sans forces vives supplémentaires, sans budget, certaines missions ne pourront pas être remplies et la stabilité des prix n'est plus garantie. Le contracting énergétique en faveur du Théâtre du Jura sera également compromis, voire le projet tout entier, ainsi que les crédits-cadres qui seront soumis lors de la prochaine séance du Conseil de Ville pour trois installations photovoltaïques. A propos de la proposition du groupe socialiste, elle indique que la densification du réseau du gaz, dans la Conception directrice de l'énergie, est prévue jusqu'en 2035 et permettra de rembourser la dette et les intérêts. Il a été décidé de donner une impulsion aux propriétaires qui souhaitent changer leur chauffage à mazout, afin de les inciter à passer, entre autres, au gaz, pour autant que des panneaux solaires thermiques soient posés ou le bâtiment assaini. Elle invite à maintenir cette rubrique, qui se monte à Fr. 120'000.- pour le programme de subvention, Fr. 20'000.- pour la participation à Régiogaz, et Fr. 10'000.- pour des mandats externes. Répondant à M. Ribeaud, Mme Macchi-Berdat précise que la valeur du réseau électrique est de 33 millions de francs et que les intérêts se montent à Fr. 1'263'000.-.

Enlèvement des ordures et SEOD - Canalisations et installations d'épuration

M. Pierre Brulhart, PS, remarque qu'aussi bien le chapitre 11 Enlèvement des ordures et SEOD, que le chapitre 14 Canalisations et installations d'épuration, autofinancés, ont un montant identique au budget 2018. Cependant, si l'on tient compte de la création de postes, notamment de voyers, il faudra les augmenter en conséquence.

M. Ernest Borruat prend note de cette remarque.

M. Olivier Montavon, président, propose une interruption de séance.

DECISION : la suspension de séance est acceptée.

DECISION : la proposition liée de M. Pierre Brulhart d'augmenter la rubrique 0100.310.01 Matériel de bureau et imprimés de Fr. 8'000.- et d'augmenter la rubrique 0100.318.01 Ports de Fr. 7'000.- est acceptée par 21 voix contre 0.

DECISION : la proposition de M. Pierre Brulhart de réduire la rubrique 0115.318.02 Mandats promotion & communication de Fr. 8'000.- est acceptée par 27 voix contre 0.

DECISION : la proposition de M. Pierre Brulhart de réduire la rubrique 0111.365.02 Cotisations aux associations villes de Fr. 12'600.- est acceptée par 27 voix contre 0.

DECISION : la proposition de M. Jude Schindelholz d'augmenter la rubrique 0625.365.07 LARC, Caritas de Fr. 8'000.- est acceptée par 26 voix contre 1.

DECISION : la proposition de M. Paul Fasel d'augmenter la rubrique 626.434.00, Pension journalière de Fr. 100'000.- est acceptée par 28 voix contre 0.

DECISION : la proposition de M. Grégoire Monin d'augmenter la rubrique 0875.434.10 Service du gaz remboursement déficit antérieur de Fr. 120'000.- est acceptée par 24 voix contre 0.

M. Damien Chappuis, maire, suite aux décisions qui viennent d'être prises, indique que le budget de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 139'200.-. Par rapport à l'augmentation de revenus de Fr. 100'000.- au niveau de la Maison de l'Enfance, pris à la répartition des charges, il précise que le bénéfice net pour la Municipalité sera de l'ordre de Fr. 15'000.-.

DECISION : le budget communal 2019, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés par 28 contre 11.

7. MODIFICATION DES STATUTS DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT (FRED)

M. Damien Chappuis, maire, présente ce message, qui fait suite à de nombreux débats du comité du FRED, de la Commission du personnel et de l'Exécutif. Il relève que les taux de rendement stagnent, l'analyse ALM prévoyant un taux de rendement de 2 à 2,2 %. La modification tient également compte des directives techniques émanant des autorités supérieures, un taux d'intérêt technique dépassant les 2 % étant considéré comme utopique. Actuellement, les prévisions se situent entre 1.5 et 2 % dans les années à venir, à 2 % pour le bouclement 2018. M. Chappuis détaille la situation actuelle du FRED, dont le taux de couverture a atteint 105 % à fin 2017, en raison de la bonne performance des placements (7.1 %), ce qui a permis de constituer une provision de 2 millions de francs en prévision de l'abaissement du taux d'intérêt technique, objet du présent message. Les recommandations de l'actuaire sont donc de baisser le taux d'intérêt technique de 2.5 à 2 % dès le 1er janvier 2019, ce qui engendre comme mesure une diminution du taux de conversion à 65 ans de 5.85 à 5.4 %. Ce taux de conversion sera lissé sur 8 ans et provoquera une réduction de prestations de 0.3 % pour les personnes atteignant 65 ans, 1.6 % pour les personnes entre 55 et 59 ans et 0.4 % pour les personnes entre 50 et 54 ans. Les classes inférieures n'auront pas de diminution. La seconde mesure consiste à transférer les 0.5 % du taux de cotisation risques au taux de cotisation épargne de manière égale entre les employeurs et les employés, à hauteur de 0.25 %, ce qui n'influence pas les charges des employeurs et des employés. Finalement, la 3e mesure vise à compenser partiellement ces pertes, par la modification des taux des cotisations. Les charges supplémentaires toucheront uniquement les affiliés de 40 ans et plus, la moyenne pour l'ensemble des affiliés de la caisse de pension représentant un montant de quelque Fr. 170'000.- pour les employeurs. Finalement, pour diminuer la charge financière des employeurs, leur cotisation de 1.8 % concernant les droits acquis sera annulée dès 2021, lorsque le coût des droits acquis sera entièrement remboursé. A l'unanimité, les employeurs et la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) ont accepté la présente proposition, que la Commission du personnel semble avoir compris.

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la CGVC, relève que l'Association suisse des actuaires préconise un taux de 1.75 % et en tous les cas de maximum 2 %. Si le taux de couverture du FRED atteint 105 % en 2017, 2018 s'annonce moins favorable, comme la CGVC le prévoyait dans son récent rapport. M. Chételat met en évidence la volatilité du marché et estime que les taux de rendement doivent être lissés sur plusieurs années. Toutefois, la tendance est à la baisse et les promesses de rendement doivent être réduites pour éviter une perte financière conduisant à une recapitalisation du FRED, opération réalisée par le Canton pour sa caisse qui impacte le budget communal de quelque Fr. 400'000.-. S'agissant des mesures d'accompagnement prévues par le Comité du FRED, elles ont obtenu le préavis favorable de la commission.

M. Marc Ribeaud, PS, informe que son groupe acceptera les modifications proposées. Soucieux des conséquences de telles mesures envers les jeunes actifs, qui se représentent difficilement ce que sera leur retraite, le groupe socialiste veille à la préservation de leurs intérêts. Il a du reste obtenu des informations rassurantes lors d'une séance de la CGVC, les rentes futures des actifs étant en grande partie préservées, même si la classe d'âge 55 à 65 ans est légèrement perdante. Si le FRED est géré paritairement par les employés et les employeurs, M. Ribeaud est d'avis que le regard du Conseil de Ville assure l'équilibre des intérêts des salariés, des employeurs et des contribuables.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, met en évidence la nécessité de correspondre à la réalité économique et d'atténuer la péjoration des rentes futures. La baisse du taux technique à 2 % évite une intervention plus conséquente à l'avenir. D'autre part, le passage progressif du taux de conversion à 5.4 % limitera les diminutions de rentes et favorisera les assurés proches de la retraite. Il sera pris en charge par les autres assurés puisque le manque de financement sera prélevé sur la fortune de la caisse. Aussi, à son sens, il faut éviter de favoriser encore plus les assurés proches de la retraite. Il relève encore que les rentes calculées à long terme prennent en compte des taux de 1.5 % versés sur les comptes épargnes des jeunes assurés, alors que rien ne garantit que le FRED pourra verser autant à l'avenir. Leurs prestations très incertaines ne doivent pas être comparées avec celles acquises par les plus âgés. M. Schaller souligne que les mesures proposées résultent d'un compromis négocié entre employés et employeurs, ces derniers surtout portant l'effort découlant des mesures, assumant une augmentation de 1.45 % des cotisations épargne alors que les employés ne paieront rien en plus. Cette inégalité ne devra pas être oubliée lors des prochaines négociations. En dernier lieu, M. Schaller informe que son groupe acceptera cette modification de statuts.

DECISION : la modification des statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED), ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés par 38 voix, sans avis contraire.

8. CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FR. 510'000.- POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU GROS-SEUC

M. Ernest Borruat indique que le crédit initial prévoyait un escalier extérieur, auquel Patrimoine Suisse avait l'intention de s'opposer. Son installation à l'intérieur du bâtiment engendre une hausse du coût de rénovation de Fr. 420'000.- mais son entretien sera moins onéreux. D'autre part, initialement prévue sur trois périodes de vacances, cette rénovation a fait l'objet d'un appel d'offres auquel une seule entreprise a répondu s'agissant de l'enveloppe métallique, ce qui a provoqué une surévaluation très importante des coûts. Dans ces circonstances, la procédure a été stoppée et l'étude d'une rénovation sur une année a été décidée, permettant d'obtenir des offres plus attractives, correspondant aux estimations. Comme les locaux seront indisponibles pendant une année, plutôt que de louer des pavillons provisoires, dont le coût équivalait à 1.8 million de francs, la Ville a opté pour le déplacement des élèves dans le bâtiment de Strate-J. Les locaux, actuellement à l'état brut, seront entièrement équipés et l'aménagement pris en charge par la SI Campus, contre rétribution communale de Fr. 500'000.-. Une fois le Gros-Seuc rénové, les locaux libérés serviront à des écoles ou des entreprises.

Mme Laurence Studer, UDC, souhaite une information concernant l'organisation des travaux. De plus, la Ville fait-elle appel à un architecte et quel est le pourcentage de ses honoraires ? Ce bâtiment est-il protégé ? A son sens, un problème de planification existe, vu les travaux supplémentaires demandés, et elle regrette que ces escaliers n'aient pas été inclus dans le crédit initial. Elle comprend la nécessité de déplacer les élèves dans d'autres locaux, tout en relevant que de nombreuses entreprises ferment durant les vacances, fait connu de tous.

M. Olivier Etique, PLR, relevant le montant élevé de ce crédit supplémentaire que son groupe acceptera, estime que l'alternative proposée par le Conseil communal est la plus adaptée pour assurer aux élèves et aux enseignants le cadre adéquat. Toutefois, l'intervention de Patrimoine Suisse dans ce projet l'interpelle. Aussi, à son sens, il faudra clarifier ces situations qui peuvent mettre à mal des décisions avec des conséquences financières considérables.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, s'interroge sur les chiffres cités dans le message. En effet, l'installation d'un escalier de secours à l'intérieur du bâtiment engendrera des coûts de l'ordre de Fr. 420'000.-. Elle s'interroge sur d'éventuelles autres alternatives, d'autant que l'école ne bénéficie d'aucune protection particulière. De plus, Mme Maitre-Schindelholz se demande si l'éventuelle inscription à la protection du patrimoine représentera un avantage pour Delémont. Elle relève encore que la diminution des coûts engendrée par une réalisation des travaux en une étape au lieu d'un échelonnement sur trois ans sera réduite par les travaux d'aménagement nécessaires dans le bâtiment de Strate-J. Selon elle, l'assainissement du Gros-Seuc est un projet de longue date qui ne devrait pas faire l'objet d'un crédit supplémentaire. Toutefois, par respect pour les élèves et les enseignants, une majorité du groupe PCSI acceptera ce crédit, étant donné l'absence d'alternative.

M. Christophe Badertscher, PS, estime que ce crédit supplémentaire découle d'un service sous-doté et d'une surcharge de travail des collaborateurs du Service UETP. A sons sens, le déplacement temporaire des élèves à Strate-J aurait dû être étudié antérieurement pour éviter un double appel d'offres et l'organisation en urgence des deux chantiers (Gros-Seuc et Strate-J). D'autre part, il se demande si la Ville doit accepter les exigences de Patrimoine suisse, sans promesse de subvention, qui engendrent un surcoût aussi conséquent. M. Badertscher n'envisage pas une confrontation avec cet organisme, au risque de perdre l'opportunité de Strate-J. Aussi, le groupe socialiste soutiendra la demande de crédit supplémentaire, tout en attendant l'engagement du personnel au Service UETP qui permettra d'optimiser la planification des projets et leur financement. Revenant sur les discussions liées au budget 2019, M. Badertscher se demande si ce projet pourra se réaliser, vu le référendum envisagé.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, relevant les avantages procurés par ce crédit supplémentaire, souligne qu'un escalier extérieur est inesthétique et que le recours à des containers n'est pas un choix optimal. L'alternative du Campus Strate-J offre donc un confort optimal. De plus, la réalisation des travaux de rénovation en une seule étape génère une économie considérable. M. Frein espère que les oppositions ne deviendront pas systématiques car elles entravent les projets de la Ville. En effet, l'éventuel classement du bâtiment au patrimoine ne signifie pas qu'il le sera et ne justifie pas un sujet d'opposition recevable. En outre, il met en exergue le fait que ce dépassement de crédit ne relève pas d'une estimation erronée des coûts mais d'événements imprévisibles. En ce qui concerne le déménagement des classes, M. Frein met en évidence les mesures de sécurité à prendre aux abords du bâtiment de Strate-J, en raison notamment du trafic déjà dense dans ce secteur. Des places dépose-minute seront-elles prévues pour les parents et des transports en commun pour les enfants habitant les quartiers éloignés seront-ils envisagés ? Acceptant ce crédit, M. Frein s'étonne de la crainte liée au référendum, qui concerne le budget et non les créations de poste. Il déplore les accusations contre son groupe de bloquer le fonctionnement de l'Administration.

M. Ernest Borruat admet que l'escalier aurait dû être intégré dans le bâtiment, d'autant que l'entretien d'une structure métallique en extérieur est plus contraignant. Le bâtiment pourrait faire partie de l'inventaire

des biens protégés dans un avenir proche, étant le seul immeuble de ce type d'architecture dans la région. De plus, la Ville contribuera à hauteur de Fr. 500'000.- aux coûts d'aménagement de Strate-J. Par ailleurs, M. Borruat relève que le Service UETP a décidé de bloquer la procédure à réception de l'unique offre, pensant qu'une entente avait eu lieu au niveau du marché. Cette décision a évité des coûts encore plus importants que ceux du présent crédit supplémentaire, même si M. Borruat regrette que le chantier ne puisse pas être conduit dans l'enveloppe financière initiale.

M. Christophe Badertscher, PS, s'interroge sur le risque pour ce projet engendré par l'éventuel référendum, craignant non pas l'avis du peuple mais une paralysie de la Commune pendant quelques mois.
M. Damien Chappuis, maire, selon les renseignements du Délégué aux affaires communales, relève que le Législatif vote le budget avant l'exercice qu'il concerne. Si le budget n'est pas approuvé avant le début de l'exercice, le Conseil communal est autorisé à engager les dépenses absolument liées et les dépenses indispensables à l'activité administrative. Un avis de droit à ce sujet est attendu. Aussi, M. Chappuis considère que les crédits soumis lors de la séance, qui représentent des dépenses nouvelles, ne pourront pas être mis en œuvre avant validation du budget par l'Autorité compétente, en l'occurrence le peuple en cas de référendum.

DECISION : le crédit supplémentaire de Fr. 510'000.- pour les travaux d'assainissement du Gros-Seuc, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés par 37 voix, sans avis contraire.

9. CRÉDIT D'ÉTUDES DE FR. 200'000.- POUR LANCER UN CONCOURS DE PROJETS EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE, INTÉGRÉ DANS UN CONCEPT GLOBAL DE QUARTIER, SUR LE SITE DES ARQUEBUSIERS

M. Ernest Borruat décline les objectifs de ce concours, notamment d'implanter une école, des logements, qui devront pour une part avoir un caractère à loyer modéré, et un parking partagé entre les habitants du quartier et les pendulaires. Le Conseil communal constate une hausse du nombre d'élèves à Delémont, d'où la nécessité de créer des locaux scolaires, notamment 13 classes et divers locaux pour la gestion de l'école, le futur bâtiment devant de plus respecter les conditions du label Cité 2000 watt. Pour ce projet d'envergure, le concours permettra de recenser quelque 20 à 30 projets et de gagner du temps, les offres étant disponibles de suite et de bonne qualité.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, favorable au crédit, relève l'emplacement adéquat pour une école, tout en estimant que le trajet des enfants devra être étudié et sécurisé pour offrir une alternative à la voiture. S'agissant du parking, il devra offrir des emplacements pour les autocars, voire les camping-cars ou le co-voiturage. De plus, M. Kerkour invite à examiner un moyen collectif de déplacement entre ce site, la Vieille Ville et l'hôpital, par l'introduction de nouvelles navettes. Parallèlement, le groupe PDC-JDC estime indispensable d'offrir des parcelles pour des maisons individuelles. A son sens, ce point ne s'oppose pas à la densification car de tels bâtiments peuvent être construits en hauteur.

Mme Pierrette Nusbaumer, PS, indique que l'école des Arquebusiers contient quatre salles de classe en très mauvais état. De plus, le Château comprend des classes de surfaces nettement trop petites et ne répondant plus aux normes actuelles. Des locaux pour des enseignements spécialisés sont aussi nécessaires, comme l'appui, le soutien pédagogique ou encore les classes bilingues. Détaillant les locaux prévus dans la future école, Mme Nusbaumer relève que la prise en compte des conditions d'enseignement est un investissement pour le futur des enfants et devrait être une priorité. Le bâtiment devra être en harmonie avec les autres éléments prévus dans le concours, pour une construction prenant en considération les paramètres sociaux, urbanistiques, paysagers et de la mobilité. Le groupe socialiste acceptera ce crédit d'études.

M. Christophe Günter, PLR, soutenant le principe d'étudier l'aménagement du site, rappelle l'importance du parking actuel, même s'il est prévu dans le projet, qui doit être préservé à proximité de la Vieille Ville, en faveur de ses commerces, du tourisme ou des manifestations. Il est également favorable au regroupement de différentes classes scolaires pour que les écoliers évoluent dans des locaux adaptés à l'enseignement. Pour ces différentes raisons, le groupe PLR acceptera ce crédit.

Mme Magali Rohner, Alternative de Gauche, informe que son groupe soutiendra ce projet, porté depuis longtemps par le Conseil communal.

M. Ernest Borruat a pris note des remarques émises, en relevant que le Conseil communal n'entend pas supprimer le parking, qui restera gratuit et accessible en permanence, vu sa proximité avec la Vieille Ville, et dans une meilleure configuration qu'actuellement.

DECISION : le crédit d'études de Fr. 200'000.- pour lancer un concours de projets en vue de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, intégré dans un concept global de

quartier, sur le site des Arquebusiers, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente.

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.09/18 - "MODIFICATION DE L'ARTICLE 36 DU RÈGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE RELATIF AUX QUESTIONS ORALES", AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE, M. RÉMY MEURY

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, au nom du Bureau, renonce à développer cette motion interne, estimant le texte suffisamment clair, et invite le Conseil de Ville à l'accepter.
M. Pierre Brulhart, PS, remercie le Bureau pour le dépôt de cette motion, tout en se demandant s'il n'est pas compétent pour proposer directement une révision du Règlement du Conseil de Ville. Estimant nécessaire de revoir la procédure liée aux questions orales, M. Brulhart est d'avis que le Conseil communal est actuellement plus concis dans ses réponses et qu'il n'utilise pas systématiquement les quatre minutes à sa disposition. En revanche, le fait que la modification serve à augmenter potentiellement le nombre de questions orales à chaque séance du Législatif le dérange, ce qui, selon lui, n'est pas un objectif. Il opterait pour une correction visant à donner une certaine marge de manœuvre au Bureau, dans des circonstances particulières, pour que chaque membre du Conseil de Ville qui le souhaite puisse poser une question orale. Par ailleurs, d'autres modifications de ce règlement pourraient être effectuées, notamment l'art. 49, dont la rédaction n'est pas claire, ce qui a d'ailleurs engendré des débats lors de la séance de fin octobre. M. Brulhart se demande également si l'appel en début de séance est nécessaire vu que chaque participant signe une feuille de présence. Aussi, comme les discussions avec le Bureau n'ont pas abouti, M. Brulhart indique qu'il déposera une autre motion interne demandant la révision globale du Règlement du Conseil de Ville. Dans l'intervalle, il invite le Législatif à accepter la présente motion.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, prend acte de la proposition de M. Brulhart et suggère de réunir l'ensemble des éléments cités. Toutefois, le groupe PCSI laisse la liberté de vote à ses membres.

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, au nom du Bureau, relève que M. Brulhart n'a pas détaillé les compétences pouvant être données au Bureau pour qu'il modifie les règles directement. Revenant sur le texte de la motion interne, M. Meury précise que le Bureau a constaté que le Conseil communal utilise très souvent les quatre minutes à sa disposition pour répondre aux questions, même s'il est plus concis depuis quelque temps. L'augmentation du nombre de questions orales a été relayée au Bureau par les représentants des partis. Le Bureau n'entend pas déterminer lors de chaque séance le temps qu'il accordera à ce point précis mais il souhaite un cadre clair, en trouvant des alternatives pour augmenter le nombre de questions orales, potentiellement limitées à cinq par séance, ce qui est peu pour des sujets d'actualité. M. Meury soutiendra la motion interne que M. Brulhart déposera s'agissant d'une révision du Règlement du Conseil de Ville. Toutefois, selon lui, la modification de l'art. 36 lié aux questions orales peut avoir lieu avant la révision globale.

DECISION : la motion interne 5.09/18 - "Modification de l'article 36 du règlement du Conseil de Ville relatif aux questions orales", au nom du Bureau du Conseil de Ville, M. Rémy Meury, est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

11. RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/18 - "PRIX À L'INNOVATION DE LA VILLE DE DELÉMONT", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'une réflexion a lieu sur la procédure à déterminer pour organiser ce prix. Deux représentants de la Commission de la mairie y participent, tout comme l'auteur du postulat et lui-même. L'Exécutif a validé la directive pour le Prix à l'innovation de la Ville de Delémont, qui récompense des idées, des projets, des solutions ou des réalisations innovantes mettant en valeur la ville. Il concerne l'attractivité, le dynamisme ou l'image de la Ville, l'économie locale, l'urbanisme ou l'aménagement du territoire, l'administration communale et finalement le développement durable. D'un montant de Fr. 5'000.-, il sera attribué tous les deux ans par un jury à nommer et fera l'objet d'un prochain communiqué de presse. De l'avis de M. Chappuis, les démarches répondent aux attentes du postulat.

12. RÉPONSE À LA MOTION 5.04/18 - "DES PLACES DE STATIONNEMENT À SUPPRIMER, PAR MESURE DE SÉCURITÉ", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY

M. Ernest Borruat rappelle le projet de réaménagement du parking de la place de l'Etang pour améliorer son efficacité, étude menée parallèlement à cette motion. Pour examiner de manière générale le parcage en Vieille Ville, un groupe de travail a été créé, dont fait partie l'auteur de la motion. Ce dernier a accepté un moratoire jusqu'à la présentation du crédit d'aménagement du parking en question, à condition que la Ville réalise le réaménagement au premier semestre 2019 au plus tard. Le Conseil communal soumettra donc ce crédit au Conseil de Ville en début d'année prochaine.

13. RÉPONSE À LA MOTION 5.05/18 - "DELÉMONT : MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE", PS, M. MARC RIBEAUD

Mme Esther Gelso indique que la Ville examine l'étude de Morges, dont les résultats pourraient s'appliquer à un grand nombre de communes souhaitant optimiser leur fonctionnement. Les domaines étudiés sont le soutien aux familles, l'encouragement à l'intégration sociale, la promotion du vivre ensemble et la promotion de la santé. Mme Gelso relève que des prestations similaires existent déjà à Delémont, citant en exemple les allocations de naissance, les allocations de fin d'année pour les personnes en âge AVS ayant de bas revenus, les allocations d'aide à la formation et des bourses pour les jeunes en formation. Les Commission des affaires sociales et de la jeunesse, tout comme le groupe de travail *Mieux vivre ensemble* ont été saisis du dossier, vu la volonté de la Ville de travailler de manière transversale pour toucher la population le plus largement possible. De plus, des contacts ont eu lieu avec la HES fribourgeoise pour solliciter son soutien, non pas pour une étude, mais pour des actions concrètes, qui serviront à recenser directement les ressources existantes et à créer des réseaux en lien direct avec les quartiers. La population pourra ainsi exprimer clairement ses attentes envers la Ville. Mme Gelso indique que cette HES a déjà collaboré avec plusieurs communes dans de tels projets, notamment la mise en place de cafés citoyens, de fêtes de quartier, de fêtes des enfants ou de concours divers, en mettant en lien les citoyens de tous âges, en organisant des conférences et en nommant des personnes de contact dans les quartiers, qui relaient les demandes auprès des responsables communaux. Par cette voie, la Ville entend développer la solidarité entre les générations et les populations.

14. RÉPONSE À LA MOTION 5.06/18 - "NE NOUS PASSONS PAS DE L'AVIS DES JEUNES !", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

Mme Esther Gelso indique que les jeunes âgés de 16 à 25 ans recevront des brochures et des informations proposées par easyvote, dès les prochaines votations fédérales. L'Exécutif envisage d'effectuer un test sur l'année 2019. Toutefois, pour pouvoir quantifier le bénéfice de cette démarche, il a prévu, dès les votations fédérales de novembre 2018, d'établir des statistiques de participation des jeunes de 18 à 25 ans. Il pourra ainsi comparer la fréquentation selon les tranches d'âge et déterminer si l'envoi des brochures easyvote a contribué à augmenter la participation des jeunes Delémontains. La Ville a également sollicité Caritas pour le tri des cartes de légitimation après le délai légal de recours, étant donné qu'aucun logiciel n'existe pour ce travail.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/18 - "LE FRED CONTRIBUE(RA)-T-IL AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Jude Schindelholz, PS, est satisfait.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/18 - "SÉCURITÉ DES PONTS ET PASSERELLES À DELÉMONT", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, est satisfait.

17. DIVERS

Mme Jeanne Beuret, Alternative de gauche, met en vente le traditionnel calendrier du Groupe Nicaragua, dont les projets, en collaboration avec le Mouvement communal nicaraguayen, se poursuivent à La Trinidad en matière de captage d'eau potable, de maintien du réseau, de reforestation ou de construction d'habitats. Elle remercie le Conseil de Ville pour son soutien à cette cause.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.16/18** - "Construire ma maison familiale à Delémont : oui mais où ?", PLR, M. Michel Friche
- **postulat 4.07/18** - "Egalité des chances au moment de l'entrée à l'école", PS, M. Thierry Raval
- **motion 5.10/18** - "Une déchèterie clé en main pour Delémont : c'est possible et dès demain !", PLR, M. Pierre Chételat
- **motion interne 5.11/18** - "Révision du règlement du Conseil de Ville ?", PS, M. Pierre Brulhart

La séance est levée à 23 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :	La vice-chancelière :
Olivier Montavon	Fabienne Beuret

Delémont, le 7 janvier 2019